Siège social : avenue Antonin Trinqué - 31410 CAPENS

Vincent Maestracci, Claudine Richner, Marie-Thérèse Pouget, Marie-Chantal Dabet, Dominique Terry,
Christian Jusselme, Philippe Poisson, Odile Tripier, Renée Harbulot, Madeleine Mahé,
Tony Hoorelbeck, Jean Chesnais, Sylvain Labartette, Christophe Brillault,
Maud Covain, Jean-Louis Bultel, Jean-Paul Castiglioni, Bénédicte Rogez

Odile TRIPIER
avenue Antonin Trinqué - 31410 CAPENS
tél : 05 61 87 44 40 - fax : 05 61 90 81 61
odile.tripier@wanadoo.fr

Renée HARBULOT
3, allée de la Source - 21000 DIJON
03 80 41 31 40 - *reneefrancis.harbulot@fnac.net*

Tony HOORELBECK
29, rue André Chénier - 33140 Villenave d'Ornon
05 56 87 18 77 - *tony.hoorelbeck@wanadoo.fr*

Dominique TERRY
23, rue du Rhône - 69360 SOLAIZE
04 78 02 40 79

Jean-Paul CASTIGLIONI
Villa La Rayeuse, avenue du Capitaine Thorel - 83820 LERAYOL
04 94 05 53 69

Christophe BRILLAULT
10, rue Honoré de Balzac - 37510 BALLAN-MIRÉ
02 47 53 28 75 - *christophe.brillault@ac-orleans-tours.fr*

Madeleine MAHÉ
197, avenue de la République - 91150 ÉTAMPES
01 64 94 14 36

Philippe POISSON
22, rue Antoine Parmentier - 10300 SAINTE SAVINE
03 25 79 50 60 - *ph.poisson@bpchamp.com*

L'Inspection Générale, cette année, a pour charge d'observer la mise en œuvre de la réforme des lycées.

Outre une vigilance accrue, quelle pourrait être notre tâche, professeurs des écoles, des collèges, des lycées ou des I.U.F.M ?

L'intérêt du "groupage" des réformes et rénovations de l'an passé réside peut-être dans la prise de conscience forcée qu'il se passe des choses ailleurs que dans son propre fief : certains découvrent ainsi le primaire, d'autres les collèges, les lycées généraux, technologiques et professionnels.

Ah ! bon cela existe encore ?

Nous voudrions renforcer plus que jamais les liens entre enseignants du primaire et du collège, entre ceux du collège et du lycée, qu'ils soient publics ou privés car le débat ne se place absolument plus là, pour ceux qui ne le croiraient toujours pas.

Nous voudrions que les formateurs présents dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, s'adressant aux professeurs d'école comme aux professeurs de collège et de lycée, participent réellement à *"faire évoluer positivement les représentations réciproques"* [1].

Sans cette re-connaissance de l'autre, nous savons hélas que le travail d'équipe est compromis.

Soyons plus que jamais professionnels dans les tâches que nous devons accomplir. Ce qui vient d'être mentionné y participe pleinement.

Consacrons nous plus que jamais à notre métier avec talent - désir, au sens étymologique, au XIIème siècle.

Notre devoir, à priori, se situe dans la stricte observance de la loi (ici les nombreux B.O)… Mais *" l'autorité du devoir est-elle raisonnable ? "* [2]

Odile TRIPIER
Présidente

[1] *Le collège des années 2000*, Texte d'orientation, Présentation des mesures. Supplément au B.O n° 23 du 10/06/1999, p 12.

[2] HABERMAS Jürgen, *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, 1998, p.10.

Tous les adhérents sont conviés à l'assemblée générale de notre association.
Les personnes intéressées, directement ou indirectement, par l'éducation musicale
à tout niveau de la vie scolaire, de la maternelle à l'université, sont les bienvenues.
Il y aura la possibilité de devenir membre de l'APEMU sur place.
Les membres de l'association, à jour de leur cotisation peuvent voter par correspondance
ou donner un pouvoir en complétant les bulletins en pages 9 et 10.

Samedi 30 octobre 1999
10h-12h et 14h-19h
Le Conseil d'Administration, renouvelé au cours de l'assemblée générale, se réunira le lendemain.

I.U.F.M. de Paris
56, bd des Batignolles (75017)
SALLE 01
(traverser une première cour. Au fond de la deuxième cour, prendre à droite un petit escalier en entresol).

Les stations de métro les plus proches sont : ROME (ligne 2), PLACE DE CLICHY (lignes 2 et 13, 13bis), VILLIERS (lignes 2 et 3).

Il n'a pas été prévu d'organiser l'hébergement, il y a assez d'hôtels à Paris... Toutefois, en cas de difficultés, contactez François Giroux, délégué de Paris (adresse et téléphone page 31).

1 - IUFM de Paris
2 - Station "ROME"
10 - Station "PLACE DE CLICHY"
11 - Station "VILLIERS"

Programme et ordre du jour de l'Assemblée Générale

Samedi 30 octobre 10h-12h

Année écoulée

- Rapport moral de la présidente Odile TRIPIER
- Rapport financier (voir pages 6 à 8) par la trésorière Dominique TERRY
- Rapport du directeur de la publication Philippe POISSON
- L'enquête APEMU 1998-1999, rapport par Fernando SEGUI, membre de l'équipe de dépouillement
- Les actes du congrès de Bordeaux, par Tony HOORELBECK, vice-président
- Renouvellement du C.A.

VOTES - PROCLAMATION DES RÉSUSLTATS

Samedi 30 octobre 14h-19h

Perspectives

- Budget prévisionnel (voir page 6)
- Rapport d'orientation, qui constituera les directives à suivre par les administrateurs
- Journal, publications diverses, cotisations, abonnements
- Préparation du Congrès 2000 (organisation, financements, intervenants, etc.)
- Questions matérielles

Autres questions

- Collège de l'an 2000
- Charte du XXIème siècle en primaire
- Réforme des lycées, premiers bilans
- Fonctionnement de l'association (commissions, délégations académiques, etc.)
- Débats divers

Cette organisation de la journée serait peut-être modifiée si l'Inspecteur Général (non encore connu à ce jour) se joignait à nous. Nous lui proposerions alors d'intervenir et pourrions débattre avec lui. A suivre...

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, renouvelé lors de l'Assemblée Générale, se réunira :

Dlimanche 31 octobre
Cité de la Musique - Salle des Colloques (sous réserve)
de 9h à 12h

La présence de tous les membres du C.A. est bien entendu nécessaire.
Tous les délégués académiques, ainsi que tous les adhérents intéressés sont également les bienvenus.

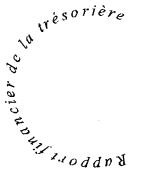

Adhésions.....93 638,02
- Erreur CCP.....240,00
- Adhésions.....93 398,02

Subvention enquête.....70 000,00

Publicité journaux.....17 933,22

Vente Actes Toulouse.....4 680,00

Subvention Congrès Bordeaux.....29 036,14

Souscriptions Actes Bordeaux.....12 540,00

Prêt APEMU-Lyon.....12 510,00

Impression journaux.....29 692,60

Abonnement B.O.....485,00

Changement Journal Officiel.....165,00

Frais d'enquête.....70 095,02
- Déplacements/Frais.....15 706,07
- Impression suppl.....54 388,95

Frais de fonctionnement.....22 273,58
- Timbres.....19 262,44
- Téléphone.....1 586,49
- Secrétariat.....1 424,65

Frais Congès Bordeaux.....59 952,36

Remboursement APEMU-Lyon.....12 510,00

Frais de tenue de compte.....158,00

Assurance.....450,69

Adhésions.....110 000,00

Publicité journaux.....20 000,00

Souscription Actes Reims.....12 000,00

Subventions Congrès Reims.....60 000,00
- Locales.....20 000,00
- Nationales.....40 000,00

Vente Actes Toulouse.....7 000,00

Vente Actes Bordeaux.....8 800,00

Ancien avoir.....50 000,00

Impressions.....95 000,00
- N° 168 à 171.....36 000,00
- N° 167.....9 000,00
- Actes des congrès.....25 000,00
- Tirage suppl.....25 000,00

Routage.....15 000,00

Frais Congès Reims.....100 000,00

Maintenance informatique.....18 900,00

Frais de fonctionnement.....37 500,00
- Tél/timbres.....20 000,00
- Déplacements.....15 000,00
- Secrétariat.....2 500,00

Frais de tenue de compte.....40,00

Abonnement B.O.....500,00

Assurance.....860,00

Subvention Action Culturelle.....6 000,00
Adhésions.....7 818,00
Frais de tenue de compte.....30,00

Reversion des adhésions.....7818,00
Stage ARPA.....4 000,00
Achat matériel BAC.....611,00
Secrétariat.....634,40

Ancien avoir : 2 453,60
Solde positif de l'exercice : 784,60
Nouvel avoir : 3 238,20

Subvention Note Bleue.....1 000,00
Adhésions.....11 500,00
Intérêts (livret).....372,82

Reversion des adhésions.....11 500,00
Frais (réunios, dépl.).....1 906,60
Courrier.....137,50
Assurance.....109,60

Ancien avoir : 12 668,19
Solde négatif de l'exercice : 780,88
Nouvel avoir : 11 887,11

Adhésions.....10 060,00
Versement APEMU (frais CCP).....30,00

Reversion des adhésions.....10 060,00
Frais de tenue de compte.....8,00

Ancien avoir : 0,00
Solde positif de l'exercice : 22,00
Nouvel avoir : 22,00

Adhésions.....5 670,00
Versement APEMU (frais CCP).....30,00

Reversion des adhésions.....5 670,00
Frais de tenue de compte.....8,00

Ancien avoir : 0,00
Solde positif de l'exercice : 22,00
Nouvel avoir : 22,00

Adhésions.....4 690,00
Versement APEMU (frais CCP).....30,00

Reversion des adhésions.....4 690,00
Frais de tenue de compte.....8,00

Ancien avoir : 0,00
Solde positif de l'exercice : 22,00
Nouvel avoir : 22,00

Adhésions.....3 320,00
Versement APEMU (frais CCP).....30,00

Reversion des adhésions.....3 320,00
Frais de tenue de compte.....8,00

Ancien avoir : 0,00
Solde positif de l'exercice : 22,00
Nouvel avoir : 22,00

Adhésions.....6 370,00
Versement APEMU (frais CCP).....30,00

Reversion des adhésions.....6 370,00

Ancien avoir : 22,00
Solde positif de l'exercice : 30,00
Nouvel avoir : 52,00

A renvoyer avant le 27/10/99
sous enveloppe anonyme, placée dans une enveloppe avec, au dos, nom, adresse et signature
le tout adressé à : **Madeleine MAHÉ, 15 rue des genêts, Les Monceaux, 91150 MORIGNY**

POUR - CONTRE - ABSTENTION

Philippe Poisson, Odile Tripier, Renée Harbulot, Madeleine Mahé, Tony Hoorelbeck, Sylvain Labartette, Christophe Brillault, Maud Covain, Bénédicte Rogez

POUR - CONTRE - ABSTENTION

Vincent Maestracci, Marie-Thérèse Pouget, Dominique Terry, Christian Jusselme

Jean Chesnais, Jean-Louis Bultel, Claudine Richner, Jean-Paul Castiglioni

Le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers.
Du fait de la démission de certains collègues, **neuf postes sont à pourvoir**.
Les 9 noms sont à entourer dans la liste ou à écrire aux emplacements réservés.
Tout adhérent à l'association à jour de sa cotisation est éligible,
sauf s'il manifeste par écrit à la présidente son opposition.

Vincent Maestracci
Marie-Thérèse Pouget
Dominique Terry
Christian Jusselme
Liliane Burdet
Bernard Huneau
Isabelle Picard
Hélène Cordier
Jean-Marc Maurer
Isabelle Castillon
Jérôme Gose
Marie-France Boulanger
Emmanuelle Marini
Sylvie Pampanoni
Christine Vallin

Marine Bertier
Thérèse Hellot
Florence Barthès
Jean-Michel Vallot
Fernando Segui
Pierre Gury
Jean-Christophe Blanchard
Jean-Martial Fouilloux
François Giroux
Mireille Gaudin
Serge Mazeau
Patrice Latour
Marie-Angèle Millischer
Gérard Andrieu
Hauviette Elmiroïev

Sophie Brouihounat
Cécile Filoux-Rabatti
Marie-Laure Fages
Henri Gonzalez
Danielle Courquel
- - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - -

Vous ne pouvez pas, à la fois voter par correspondance et confier un pouvoir à quelqu'un.

Si vous le désirez, vous pouvez confier un pouvoir à un adhérent de l'association,
à jour de sa cotisation, ou bien à la Présidente, Odile Tripier
Il suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de le renvoyer avant le 27 octobre 1999 à :

- La personne que vous avez désignée (qui devra s'en munir le 30 octobre)
- Madeleine MAHÉ, 15 rue des genêts, Les Monceaux, 91150 MORIGNY
  (si vous mandatez la présidente)

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

❑ Je donne tout pouvoir à la personne désignée ci-dessous, membre de l'APEMU, pour l'Assemblée Générale de l'association à Paris le 30 octobre 1999.

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

❑ Je donne tout pouvoir à la présidente de l'APEMU, Odile Tripier, pour l'Assemblée Générale de l'Association à Paris le 30 octobre 1999.

Fait à : _____ le : _____

Signature : _____

Vous ne pouvez pas, à la fois voter par correspondance et confier un pouvoir à quelqu'un.

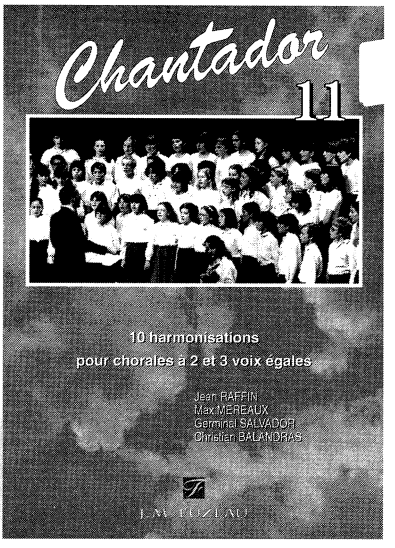

Le recueil de 10 chants			**95,00 F** 14,48 €
La partition indépendante		***Réf.***	**Unité**
Forteresse *(2 voix)*			**8,00 F** 1,22 €
Message personnel *(2 voix)*	**P***		**7,00 F** 1,07 €
Juste quelqu'un de bien *(2 voix)*	**P***		**10,00 F** 1,52 €
The Lucky Star *(2 voix)*			**7,00 F** 1,07 €
Grandad *(2 voix)*	**P***		**7,00 F** 1,07 €
Le Gitan *(2 voix)*			**7,00 F** 1,07 €
Looking in *(2 voix)*	**P***		**8,00 F** 1,22 €
Diego libre dans sa tête *(3 voix)*	**P***		**10,00 F** 1,52 €
Pas toi *(2 voix)*	**P***		**8,00 F** 1,22 €
Quand une chanson s'envole *(3 voix)*			**12,00 F** 1,83 €

*** P = partition avec acc. piano**

Collection JAZZ PRESTIGE

Laurence SALTIEL

Un disque régal pour tout gastronome de **jazz vocal**. Onze thèmes avec accompagnement musical pour les ateliers des conservatoires écoles de musique, collèges, lycées et/ou pour la découverte mélomane tout simplement. Une approche du jazz sans concession, dans le vif du sujet, difficile… mais quel bonheur!

CD + livret - **140,00 F** 21,34 €

Catalogue sur simple demande

E D I T I O N S

J. M. FUZEAU

B.P. 6 - 79440 COURLAY

Tél. (0033) 5 49 72 22 13 - Fax (0033) 5 49 72 28 98

E-mail:jmfuzeau@fuzeau.com

Nous publions ici le "devoir de vacances" d'un collègue enseignant en lycée. Il souligne à quel point il importe que, de la conception des programmes à l'écriture des sujets d'examen, les praticiens que nous sommes soient consultés afin que réformes et rénovations ne restent pas des voeux pieux plus ou moins "artistiques"...

La fin de l' année scolaire incitant à la sieste, je ne résiste pas à l'envie de "coucher" ces quelques réflexions sur le papier.

L'épreuve de Musique au Bac L s'est déroulée sans heurt, certains diront sans "heur" (bon ou mal). Trois lignes de Joseph (encore lui...) étaient proposées aux candidats, avec un espace analytique des plus restreints, je parle bien entendu des quatre lignes laissées sur la feuille au découpage thématique.

La grille d'analyse harmonique présentait toujours les mêmes ambiguïtés , nature~chiffrage fonction~degré et surtout tonalité (quelques élèves s'obstinant à mettre une tonalité par accord...). Est-il impensable de dire à l'élève de recopier la basse et d'inscrire les renseignements au dessus et au dessous sans les limites arbitraires d'un "trois temps trois cases" dont l'aspect musical n'échappera à aucun des fonctionnaires que nous sommes ?

Cette année le complément (musical) était placé... avant. Nos petits Couperin et Chopin en herbe étaient invités à préluder (et des deux mains) dans un cadre à la fois strict et imprécis (quatre mesures - huit mesures ?) un degré (oh pardon, une fonction) par temps ? Le rythme, lui, étant apparemment sur deux mesures... Quelle foule de possibilités ! ! ! Le vertige prenant certains candidats, nous eûmes droit à des moments de pur bonheur. Las ! Certains restèrent muets ou presque devant tant de liberté... exigeante.

La tâche du correcteur fut donc de répartir les deux points dévolus au respect des consignes et les deux autres réservés à l'aspect créatif : certains futurs fonctionnaires eurent 2 ; certains musiciens n'eurent... rien ; un élève harmoniste (ça existe) fit un véritable devoir avec sixte napolitaine et tout et tout... Ce fut on ne peut plus "républicain", la liberté engendrant ici une très forte inégalité.

Quant au texte du commentaire écrit, il était fort difficile sur le plan structurel. La cassette était comme d'habitude d'une grande qualité sonore... mais j'y reviendrai lors de ma lettre au nouveau "Père Noël".

Quand ces lignes paraîtront, la sieste sera terminée, et les fonctionnaires que nous sommes seront de nouveau confrontés à une nouvelle fournée de futurs bacheliers chez qui nous devrons susciter des "élans complémentaires et musicaux dans le strict respect des consignes proposées", et ce pour la plus grande gloire de notre matière tant aimée.

Didier BORZEIX
professeur d'éducation musicale
Toulouse (31)

* proverbe franco-saxon

Plusieurs correcteurs des épreuves de la série L-Arts-Musique se sont plaints d'erreurs, peu graves prises une à une, mais qui, à la longue ne rendent pas la tâche facile aux candidats, ni à leurs professeurs.

Ainsi, par exemple, la traduction de l'extrait du *Requiem allemand* de Brahms, fournie aux élèves, contenait des fautes :

- *"Que tes demeures soient aimables"*, au lieu de *"sont aimables"*, ce qui change le sens de la phrase.
- *"Poussent des cris"*, au lieu de *"se réjouissent"*, ici, c'est le climat qui s'en trouve modifié.
- *"Encore"*, au lieu de *"éternellement"*, qui explique mieux le brusque allongement des valeurs rythmiques.

Ceci a gêné des candidats non germanistes, qui n'ont pu que faire des contresens en répondant à la question : "Montrez comment le compositeur a traduit musicalement le texte biblique". Les bons germanistes (il y en a) ont douté d'eux-mêmes.

Suggérons que l'interdisciplinarité soit aussi de mise dans la conception, la rédaction et le "cobayage" des sujets d'examen...

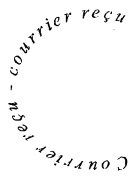

Nous vous livrons avec plaisir de larges extraits d'une lettre (fleuve) que nous a envoyée durant les vacances un collègue désormais à la retraite (pardon, en congé de fin d'activité...). On peut y puiser quelques conseils avisés, quelques pistes de réflexions et des raisons d'espérer.
Merci à André et... bon C.F.A. !

Cet article fait suite à deux autres parus dans le numéro précédent (n° 167), consacrés à l'analyse d'une oeuvre de Philippe Hersant et à une rencontre entre ce compositeurs et des élèves d'un collège parisien.

L'écoute est au centre du cours d'Éducation Musicale. Sans écoute, pas de musique. En effet, sans une écoute attentive et active, on ne peut pas apprendre une mélodie, un chant. Sans écoute, on ne peut apprécier, comprendre, puis porter un jugement sur les œuvres qui font notre culture ou les cultures qui nous entourent. Enfin, sans écoute, on ne peut jouer ensemble [1].

La musique est un plaisir partagé, mais pour être vrai, cela nécessite une écoute soucieuse des uns et des autres dans le respect de nos différences. *"C'est parce qu'il est difficile d'écouter que nous préférons juger"* - Carl Rogers [2]. *"L'écoute demande de la volonté, patience et curiosité"* - Yves Blanc [3].

Yves Blanc développe ces trois facteurs sur lesquels, à ses yeux, repose l'écoute. La volonté marque un engagement de la part de l'enseignant mais aussi des élèves. *"Ce qui compte, c'est l'implication personnelle dans sa manière d'écouter"* [4]. Écouter s'apprend, s'éduque, se travaille. Lorsqu'on demande à nos élèves de se taire, de faire silence, d'être attentifs, la démarche et le respect de ces quelques consignes ne vont pas de soi en début d'année. À force de patience, de calme mais aussi de ténacité, d'exigence vis à vis de nous-mêmes et des élèves, de respect de ces simples consignes, nous observons au cours des semaines des attitudes qui évoluent, un respect qui s'instaure dans la reconnaissance de cette activité. *"L'attitude perceptive repose largement sur le savoir"* [5]. Ce savoir ne se construira qu'avec volonté, et la volonté de tous. Il sera gage d'une écoute active, de qualité, et de résultats certains auprès de nos collégiens.

Volonté, certes, mais patience aussi ? *"C'est le facteur le plus difficile dans un monde ou tout va vite. Écouter demande du temps, du silence"* [6]. L'écoute demande donc une plus grande disponibilité de chacun, professeur/élèves. Patience pour s'approprier une œuvre, un langage, des mots, des symboles qui n'appartiennent pas forcément à l'univers immédiat d'un collégien. Il faut aussi de la patience pour écouter plusieurs fois un même extrait d'œuvre, se l'approprier, le faire sien. En musique contemporaine, la démarche admettra la surprise, le rejet. Nous devons aussi être patients et écouter ces réactions pour les utiliser aux mieux. Cependant si l'œuvre est acceptée par les élèves, je ne dis pas "aimée" mais acceptée, soyons sûrs qu'un premier pas déterminant vient d'être accompli vers une meilleure écoute. Avec cette patience nous construisons un savoir à travers l'éducation de l'intelligence auditive, l'appropriation de connaissances, d'une pensée musicale, d'un début d'esprit critique.

La curiosité n'est plus aujourd'hui systématiquement sanctionnée. *"Elle rime avec ouverture d'esprit, capacité à accepter la différence, à s'enrichir"* [7]. Dans notre matière, elle sera mise en éveil par l'appropriation des "codes", de "clés" qui, réinvestis dans des écoutes complémentaires, fortifieront l'acquisition des connaissances. La possession de ces "clés" permettra à l'élève d'aiguiser son écoute, de l'enrichir, de la développer sous d'autres formes. C'est parce qu'il est en terrain connu ou reconnu que l'auditeur en herbe ose affronter un monde sonore réputé difficile d'accès, qu'il ose aller explorer un peu plus loin. Cela est valable pour la musique "populaire" comme pour la musique dite "savante".

C'est dans ce sens que nous travaillons. La rencontre du compositeur Philippe HERSANT, de sa musique, et des collégiens de notre établissement s'inscrit dans cette logique.

Après avoir prévenu les élèves de cette rencontre, nous leur avons fait découvrir l'une des œuvres de Philippe HERSANT. Chaque année, nos élèves écoutent et analysent auditivement deux ou trois œuvres de musique contemporaine. Qu'il s'agisse de minimalisme, de spectral, d'acousmatique ou autres, ils découvrent les musiques au cours d'une série de cours sur la musique au XXème siècle. Et nous ne leur épargnons pas plus la seconde École de Vienne que les Post Sériels ou l'École de New York et autres compositeurs échappant à tout rangement dans quelques catégories que ce soit.

Nous partons toujours de ce qu'ils ressentent, et ces auditions se font dans la seconde ou troisième partie de l'année lorsque certaines habitudes d'écoute sont prises ou reprises.

Cette année, Philippe Hersant venait renforcer notre travail sur l'écoute en s'insérant dans une démarche plus large, liée au projet éducatif de notre établissement.

Notre choix d'audition se portait sur le second mouvement du *Quatuor à cordes n° 2* [9].

Pourquoi Philippe HERSANT ? Pourquoi le *Quatuor à cordes n° 2* ? Pourquoi le second mouvement ?

Philippe HERSANT a répondu favorablement à notre invitation et accepté de venir dans notre établissement pour y rencontrer nos élèves. L'opération est montée, préparée et projetée cinq mois avant la rencontre.

Le Quatuor à cordes n° 2 est une œuvre de référence parce que la formation représente la musique de chambre et qu'elle nous permet de travailler plus précisément les instruments, le genre ou la forme. Et surtout parce que nous sommes convaincus que pour qu'un auditeur puisse comprendre le sens d'une pièce, il faut qu'il puisse construire son raisonnement, son écoute à partir d'objets qu'il connaît déjà. *"L'écoute s'effectue par référence à des connaissances antérieures, chacun possède un patrimoine auditif qu'il ne peut que développer"* [8]. Le quatuor offre le minimum de connaissances communes à chaque individu quel que soit son parcours culturel, du moins dans notre monde occidental.

Le second mouvement est bref, construit de manière claire, sans équivoque (voir analyse, n° 167, page 22). Il permet à chacun d'avoir, assez facilement, des impressions verbalisables, formulables. Il offre la possibilité de laisser les élèves s'exprimer avec un langage musical simple, reprenant à leur compte, après assimilation des termes, un certain nombre de symboles propres à la musique. Il permet également de développer, d'affiner des connaissances musicales, tant dans les domaines techniques qu'esthétiques. Il ouvre sur le troisième mouvement, d'une ambiance différente et aussi sur d'autres œuvres du compositeur.

Enfin, cet ensemble "quatuor" offre la possibilité d'écouter d'autres genres, d'autres styles musicaux et même de faire des parallèles entre les différents quatuors à travers l'Histoire de la Musique. Cela rattache notre compositeur à une tradition musicale très forte, explicitant, si cela était nécessaire, sa démarche créatrice.

Cette pratique auditive mise en application sur cinq à six semaines, a facilité grandement l'accès de cette musique à nos jeunes mélomanes. Dès lors, la rencontre avec Philippe HERSANT s'inscrivait naturellement dans le processus. Quelle ne fut pas notre surprise de voir nos élèves peu habitués à ce genre de musique, applaudir spontanément les œuvres nouvelles que le compositeur leur faisait écouter en avant-première !

Surpris également d'écouter leurs critiques reprendre assez sûrement quelques points permettant de reconnaître l'esthétique de Philippe Hersant ou encore la communauté d'impressions qui servent les œuvres.

L'écoute est au centre du cours d'Éducation Musicale. Certes, elle permet d'approfondir l'attention qu'un élève possède. Elle doit être développée en musique, mais aussi dans d'autres matières, aidant l'élève à progresser dans sa scolarité. Je reste convaincu que l'écoute est un point fort de notre enseignement puisqu'on la retrouve aussi dans la pratique vocale et instrumentale. D'où l'impérative nécessité d'un cours d'éducation musicale au collège où nous continuerons de rendre active l'écoute puisque chacun est acteur.

Pascal TERRIEN
Professeur d'Éducation Musicale
Paris

NOTES :

[1] Terrien, Pascal, *Apprenons à écouter* in Journal *Tour d'horizon* n°31, Paris, 1999, p.9, 10.

[2] Rogers, Carl, *Le développement de la personne*, Dunod, Paris, 1968.

[3] Blanc, Yves, *L'écoute*, Collection *Essentialis,* éditions Bernet-Danilo, Neuilly Plaisance, 1998, p. 11, 12.

[4] ibidem, p. 11.

[5] Delalande, François, *Perception des sons et perceptions des œuvres* in *Quoi, quand comment, la recherche musicale*, éditions Christian Bourgois - Ircam, Paris, 1985, p. 197 à 209.

[6] Blanc, Yves, *L'écoute,* p. 12 et 13.

[7] *ibidem* p. 12 et 13.

[8] Terrien, Pascal, *Tour d'horizon* n°31, Paris, p. 11.

[9] Hersant, Philippe, *Quatuor à cordes n°2*, éditions musicales Durand, Paris, 1989.

Activités Délégation APEMU de Toulouse

A Toulouse, Marie Claire THOMAS ancien professeur d'éducation musicale, chanteuse et formatrice ainsi que Laurence DACHEUX, nous ont proposé un travail vocal lié à une prise de conscience corporelle. Les adhérents de l' APEMU se sont donc retrouvés au cours de deux séances.

Le travail corporel a consisté après une phase préliminaire de détente, de relaxation, en un travail sur la maîtrise de l'ouverture de la cage thoracique, puis sur la localisation du mouvement du diaphragme.

Par exemple, inspirer en écartant au maximum les côtes dans un sens horizontal, puis les serrer à l'aide d'une bande de tissu (témoin muet du mouvement) et ensuite expirer tout en gardant l'ouverture de l'inspiration.

Donc quand on inspire on ouvre les côtes et quand on expire on maintient cette ouverture "côtes intelligentes", ("ventre bête") ; le chanteur doit apprendre le contrôle de l'ouverture.

Dans un deuxième temps, le travail a consisté, côtes ouvertes, à mobiliser le diaphragme vers le bas, car ce dernier tracte avec lui les poumons (permettant ainsi une meilleure capacité respiratoire). Le muscle du diaphragme doit être pour le chanteur, un muscle fort et souple à la fois.

Nous avons travaillé avec un poids plus ou moins lourd posé sur la zone du diaphragme de manière à localiser les zones du mouvement de celui-ci, (bomber le ventre, avoir l'idée d'une poche d'eau) diriger ensuite la poussée plus à droite ou plus à gauche.

En effet le diaphragme descend à l'inspiration et remonte à l'expiration. C'est un geste automatique lié à la respiration, mais tout n'est pas réflexe, le chanteur doit donc s'employer à travailler ses performances.

Le diaphragme étant un muscle automatique et ne réagissant que peu à la commande consciente, les seuls moyens de contrôle seront des moyens périphériques : sensations d'ouverture (mais pas tiraillements).

Tout cela se fera en grande majorité en dehors de l'action, de la volonté consciente de chacun, et cette façon de travailler sera la plus difficile à accepter pour un public de professeurs toujours prêt à rationaliser, à décomposer donc à éloigner de lui-même ces sensations.

Les personnes toujours volontaires ou toujours toniques auront dans un premier temps du mal à rentrer dans cet esprit de travail.

Durant les deux séances chaque participant a travaillé individuellement vingt minutes devant le groupe, tour à tour spectateur et acteur.

Avant tout on invite la voix on ne la force pas. Le travail doit donc se faire là aussi dans la détente psychologique et le lâcher prise.

On invite les choses de manière à rester le plus près possible de son instinct.

L'important est de dégager des zones de plaisir dans son corps. "Sourire avec les yeux pas avec la bouche" et laisser "s'étendre" (Effet tache d'huile). Le front quant à lui doit être lisse et détendu.

Le chant doit toujours être chargé psychologiquement, voire théâtralisé. C'est la garantie que la mayonnaise sonore "prendra toute seule".

De même la respiration loin d'être une alimentation aérienne pour la voix, (qui s'alimente toute seule *"ce n'est pas le souffle qui fait la voix mais la voix qui fait son souffle"* dixit A. GUIOT).

La respiration donc n'est qu'un "élément participant du sens du texte !".

Les différentes tessitures sont beaucoup plus proches que l'on ne croit, seuls deux ou trois demi-tons séparent en réalité le soprano du mezzo soprano. Tout se joue dans l'écriture vocale : fréquence des notes, nuances, façon d'amener les sons.

Il est important de distinguer ambitus et tessitures. L'ambitus désignant les notes extrêmes, graves et aiguës, pouvant être atteintes par une voix, la tessiture étant la moyenne des notes chantées.

Donc inutile de faire la course à la note aiguë ou de s'obstiner sur un son pour son nom (exemple : fa ou sol) ; ils peuvent être très faciles dans une mélodie, très difficiles dans une autre.

En résumé tout le travail doit tendre à la non-séparation ou à la réunion de l'individu et de sa voix.

Les adhérents APEMU
Toulouse (31)

Nos collègues de la délégation de Toulouse ont organisé ce stage en collaboration avec l'ARPA. Mais nous savons bien qu'il serait important que de telles initiatives soient menées dans le cadre même de l'institution Éducation Nationale : au cours de la formation universitaire des étudiants en musicologie, au sein de l'IUFM, pour tous les stagiaires - quelle que soit leur discipline - et tout au long de la carrière, pour la prévention, le dépistage et la "correction" des mauvaises habitudes, et pour le maintien à niveau par la fréquentation de professionnels du chant, de la voix parlée, de la communication orale.

Certaines académies mettent cela en oeuvre. Un service du Ministère, la DAP - Sous-Direction des Personnels - DAP B5 publie un document trimestriel *"Action Sanitaire et sociale"*. Le numéro de janvier 1996 était consacré à la dysphonie. Contact DAP - B5, tél : 01 49 55 15 57.

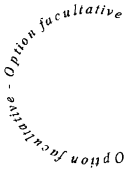

Nous l'avions écrit dans le précédent numéro, le programme limitatif de l'option facultative pour le baccalauréat session 2000 comprend :
- Fantaisie chorale, op. 80 de L. van BEETHOVEN
- L'oiseau de feu de I. Stravinsky (version 1919)
- Le concerto de chambre de G. Ligeti (3ème et 4ème mouvements)

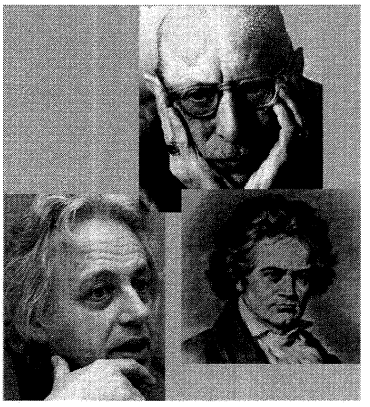

Nous vous présentons ici quelques pistes disco- et bibliographiques, ainsi que quelques adresses électroniques. La plupart de ces renseignements ont été glanés au fil des pages musicales des sites académiques... D'autres "trésors" sont annoncés pour les semaines ou mois qui viennent. Tous à vos écrans !

BEETHOVEN (Ludwig van), *Fantaisie op. 80 pour piano, choeur et orchestre* (2.2.2.2 / 2.2 / Timp. / Cordes, soit : 2 flûtes, 2 hautbois, 2 clarinettes en ut, 2 bassons, 2 cors en ut, 2 trompettes en ut, timbales ut et sol, violons I, violons II, altos, violoncelles et contrebasses, choeur mixte) : édition Eulenburg n° 1333, EE 6451, Londres 1966, 76 p.

STRAVINSKI (Igor), *L'Oiseau de feu, (2ème) suite pour orchestre* (1919) 2(pic).2.2.2 / 4.2.3.1 / timp.perc / pno.hp / cordes, soit : 2 flûtes dont 1 piccolo, 2 hautbois et cor anglais, 2 clarinettes, 2 bassons, 4 cors en fa, 2 trompettes en ut, 3 trombones, 1 tuba, timbales, percussion - grosse caisse, cymbales, caisse claire, tambourin, triangle, xylophone - piano, harpe, cordes) : éditions Chester n° CH 00017, Londres, 1920, rééd. 1991, 78 p.

LIGETI (György), *Kammerkonzert für 13 Instrumentalisten* (1969-1970), [Concerto de chambre pour 13 instrumentistes], flûte (et piccolo), hautbois (et hautbois d'amour et cor anglais), clarinette en sib, clarinette basse (et 2ème clarinette en sib), cor en fa, trombone, clavecin (et orgue Hammond), piano (et célesta), violon I, violon II, alto, violoncelle, contrebasse : édition Schott ED 6323, 106 p.

[Notons que si les élèves n'ont pas besoin des partitions, elles peuvent être nécessaires au professeur. L'achat cumulé des trois représente au bas mot la moitié des crédits d'enseignements annuels et le double des frais de jury de bac !]

BEETHOVEN

COTTE (Roger), *Musique et symbolisme*, Saint-Jean-de-Braye, Ed. Dangles, 1988. Une analyse de la *Fantaisie* comme symbole initiatique.

LECOMPTE (Michel), *Fantaisie pour piano, choeurs et orchestre en ut mineur, opus 80*, pp.299 à 303 in *Guide illustré de la musique symphonique de Beethoven*, Paris, Fayard, coll. Les indispensables de la musique, 1995, 335 p.

MASSIN (Jean et Brigitte), *Ludwig van Beethoven*, pp. 662-663.

STRAVINSKY

BERARD (Sabine), *L'Oiseau de feu, Suite d'Orchestre (1919)* in *L'Éducation musicale*, spécial bac 1982, supplément n° 282, novembre 1981, pp. 31 à 40.

GUERTIN (Marcelle), Chapitre IX: *Au-delà de la Symphonie, la musique de ballet (Stravinski: L'Oiseau de Feu*, pp. 247 à 291), in *Initiation à la Symphonie*, Québec, Les Editions de l'Homme, 1992, 301p.

LIGETI

AUBERT (Anne), *Promenade en musique*, CD-ROM Syrinx 1988. Analyse "multimédia" de plusieurs aspects (écriture, texture, timbres) du *Concerto de chambre* (surtout 1er et 3ème mouvements).

BERNAGER (Olivier), *Autour du Concerto de Chambre de Ligeti*, in *Musique en jeu*, n° 15, dossier Ligeti, Paris, Le Seuil, 1974.

BOULEZ (Pierre), *Concerto de Chambre de Gyôrgy Ligeti* (présentation des 1er, 2ème et 3ème mouvements et interprétation par l'Ensemble InterContemporain), in *Le Temps musical*, n° 2, Cassette audio de l'INA, réalisation Jean-Pierre Derrien, Radio-France.

MICHEL (Pierre), *Concerto de chambre pour treize instrumentistes (1969-70): premier mouvement* in *György Ligeti*, Minerve, 1995, pp. 224 à 235.

PIENCIKOWSKI (Robert), *Le Concerto de chambre de Ligeti*, in *InHarmoniques* n° 2, mai 1987: *Musiques, identités*, pp. 210-216, (article sur l'organisation structurelle des hauteurs dans le premier mouvement).

VIDEO

György Ligeti, par Judith Kele, Arnaud de Mezamat, réalisateur: Michel Follin, durée: 65 min. (Artline films, Productions du sablier, La Sept, CGP, MTV, RTBF 1993).

Il y a une telle abondance de références possibles que nous renonçons à toutes les donner. Selon les oeuvres, on hésitera entre les versions historiques, d'anthologie, économiques, autorisées, remasterisées, etc. Nous vous renvoyons à votre revendeur, votre catalogue ou le site d'Amiens qui fournit une liste déjà conséquente :

- *http://www.ac-amiens.fr/internotes/pedago/Bac2000/Ligeti/Discographie.HTM*

- *http://www.ac-amiens.fr/internotes/pedago/Bac2000/stravinsky/Discographie.HTM*

- *http://www.ac-amiens.fr/internotes/pedago/Bac2000/ludwig/Discographie.HTM*

BEETHOVEN

http://www.multimania.com/beethov/
http://perso.wanadoo.fr/beethoven/
http://users.skynet.be/sky90229/lvb.htm
http://www.multimania.com/lamusique/vienne.htm
http://www.multimania.com/lamusique/beethov.html
http://www.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/Musique/op80bee0.htm

STRAVINSKY

http://www.geocities.com/Vienna/1807/strav.html
http://www.schott-music.com/composer/stravinsk.htm
http://www.ny.boosey.com/composerpages/stravinsky.html
http://www.multimania.com/lamusique/stravin.html
http://www.ircam.fr/index1.html
http://mac-texier.ircam.fr/textes/c00000098/
http://perso.wanadoo.fr/mhenninger/oiseau/oiseau.htm

LIGETI

http://www.ircam.fr/index1.html
http://mac-texier.ircam.fr/textes/c00000056/

Toujours sur le site d'Amiens (une mine décidément !), on trouve une série de renseignements divers dans des rubriques intitulées "autour des oeuvres" :

http://www.ac-amiens.fr/internotes/pedago/Bac2000/ludwig/autour.htm
http://www.ac-amiens.fr/internotes/pedago/Bac2000/stravinsky/autour.htm

Texte : Allain LEPREST et
Sylvain LEBEL
Musique : Christian LOIGEROT

Texte : Allain LEPREST
Musique : Romain DIDIER

Ces deux chansons sont extraites du CD *"Nu"* d'Allain Leprest.
Distribution : Night and Day - Jour et Nuit - 30bis, rue Bailly - 93213 Saint-Louis La Plaine.

La partition pour voix et piano : éditions J. Hamelle & Cie.
Distribution par les éditions Alphonse Leduc, référence AL 29166.

Cette partition est un bon investissement pour le professeur et l'auteur une très bonne découverte : on y trouve beaucoup de chansons tout à fait abordables en classe, aux musiques et textes de qualité. De plus elles sont récentes et la plupart du temps inconnues de nos élèves.

[Le travail présenté ici a été réalisé au sein du groupe R.A.R. (Recherche Action Répertoire) de l'Académie de Reims. Celui-ci s'est donné pour mission de collecter, dans l'abondante production - très - contemporaine, des oeuvres propices au travail en classe ; de diffuser et de partager ce que les professeurs d'éducation musicale ont pu réaliser avec et autour de ces oeuvres, tant dans le domaine de l'écoute, que des pratiques vocales, instrumentales ou créatives.]

texte : Allain LEPREST et Sylvain LEBEL
musique : Christian LOIGEROT

Introduction :

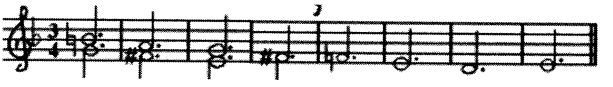

1. Nu, j'ai vécu nu
Naufragé de naissance
Sur l'île de malenfance
Dont nul n'est revenu.

2. Nu, j'ai vécu nu
Dans des vignes sauvages
Nourri de vin d'orage
Et de corsages émus.

3. Nu, vieil ingénu
J'ai nagé dans tes cieux
Depuis les terres de feu
Jusqu'aux herbes ténues.

4. Nu, j'ai pleuré nu
Dans la buée d'un miroir
Le cœur en gyrophare
Qu'est-ce qu'on s'aimait ... samu.

Intermède :

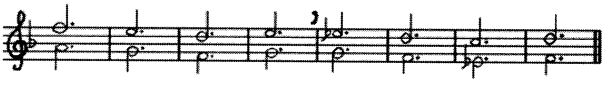

5. Nu, j'ai vécu nu
Sur le fil de mes songes
Les tissus de mensonges
Mon destin biscornu

6. Mais nu, je continue
Mon chemin de tempête
En gueulant à tue-tête
La chanson des canuts.

7. Nu, j'avance nu
Dépouillé de mon ombre
J'voulais pas être un nombre
Je le suis devenu.

8. Nu, j'ai vécu nu
Aux quatre coins des gares
Clandestin d'une histoire
Qui n'a plus d'avenue.

9. Nu, je suis venu
Visiter en passant
Un globule de sang
Un neutrone [1] des nues.

10 Nu, le torse nu
Je voudrais qu'on m'inhume
Dans mon plus beau posthume
..... Pacifiste inconnu.

[1] plus petite particule de rêve

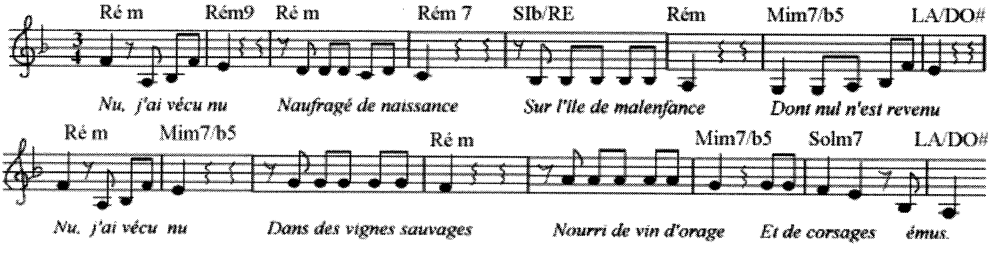

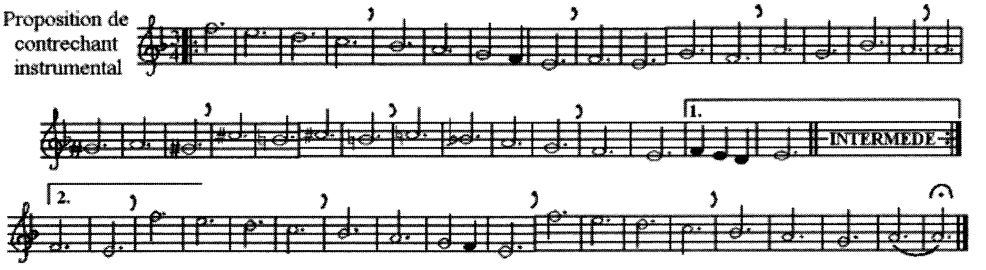

Intérêt de la chanson

- Elle est tout simplement magnifique ! (et à 3 temps !!)
- Possibilité d'y ajouter l'introduction et l'intermède à la flûte, à 2 voix (en octaviant la 1ère voix de l'intermède si l'on veut travailler les notes graves) et/ou ma proposition de "contrechant" (si l'on a envie et les classes pour !). Cela amenant au travail délicat des notes aiguës.

Pistes pédagogiques...

- Travail à 2 voix sur quelques cellules rythmiques à 3 temps présentes dans le chant :

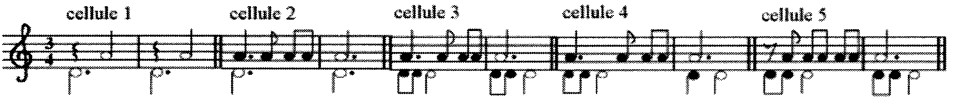

(Ces exemples ne sont bien évidemment qu'indicatifs)

- La 3ce et la 6te à travers l'introduction et l'intermède et donc la notion d'accords.
- Le chromatisme toujours au travers de l'introduction et de l'intermède.

Prolongement auditif

- *1ère gymnopédie* d'Erik SATIE où l'on retrouve le 3/4, le balancement rythmique de la chanson (correspondant à la cellule 1 ci-dessus), l'aspect répétitif et une certaine atmosphère.

Pour un lien avec l'image

- Laurent PETITGIRARD : générique du feuilleton *"Maigret"*; en plus de la ressemblance mélodique du thème, on retrouve le balancement sur 2 notes, l'écriture par section de 2 mesures (introduction et intermède de la chanson) et ici par section de 2 x 2 temps, les accords "arpégés" sur pédale, le chromatisme.

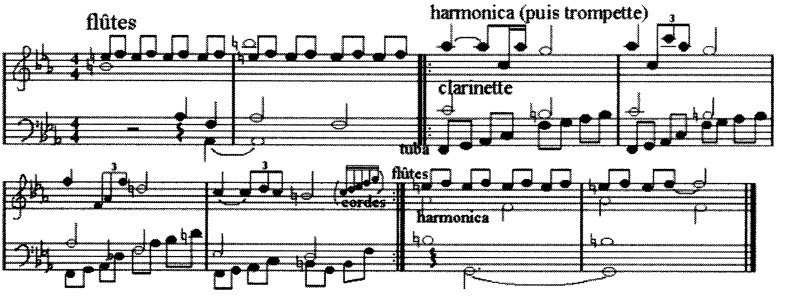

texte : Allain LEPREST
musique : Romain DIDIER

Introduction
(flûtes)

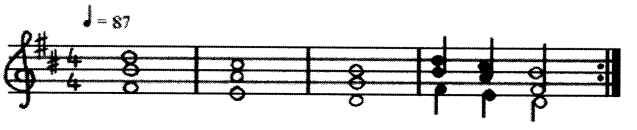

1. J'aim'rais qu'ça cesse, esse, esse
De s'dégrader, der, der
Sans un bénef, ef, ef
S.D.F.

2. Ce qui me blesse, esse, esse
C'est d'être soldé, dé, dé
Pour pas bézef, ef, ef
S.D.F.

3. J'ai pas d'adresse, esse, esse
Rien à garder, der, der
J'ai pas l'téléph, éph, éph
S.D.F.

4. Rien dans la caisse, aisse, aisse
Rien à fonder, der, der
J'ai pas d'sous-chef, ef, ef
S.D.F.

5. On me rabaisse, aisse, aisse
On veut m'céder, der, der
En bas relief, ef, ef
S.D.F.

6. La politesse, esse, esse
Rien à glander, der, der
J'dis ça en bref, ef, ef
S.D.F.

7. M'am' la Comtesse, esse, esse
Ne m'en gardez, dez, dez
Aucun grief, ef, ef
S.D.F.

8. J'ai trop d'paresse, esse, esse
Pour musarder, der, der
Dans votre fief, ef, ef
S.D.F.

CHORUS INSTRUMENTAL = INTRODUCTION

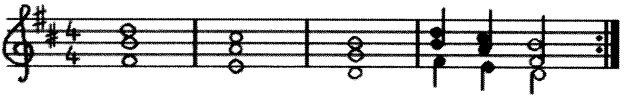

9. Chacun sa Messe, esse, esse
Et ses idées, dées, dées
Chacun sa nef, ef, ef
S.D.F.

10. C'est ainsi qu'naissent, aissent, aissent
Des Jésus, des, des, des
Marie-Joseph, eph, eph
S.D.F.

11. Pour qu'on s'redresse, esse, esse
C'est l'verbe aider, der, der
Qu'il faut qu'on s'greffe,effe, effe
S.D.F.

12. Allez, j'vous laisse, aisse, aisse
J'vais jouer aux dés, dés, dés
Chez l'père Youssef, ef, ef
S.D.F.
(2 fois cette dernière strophe)

mélodie A
(texte en italique)
Les flûtes peuvent accompagner avec la phrase introductive

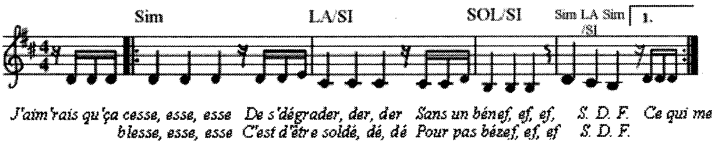

accompagnement de flûte optionnel

mélodie B
(texte en normal)

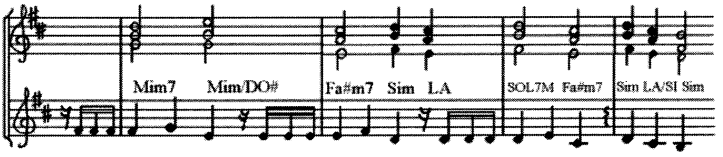

Il faut noter l'importance du traitement du texte et de la musique : tout est écrit et composé à partir des 3 lettres du titre ; répétitions par 3, figures rythmiques mélodiques par 3 (3 doubles croches, 3 noires répétées 3 fois), utilisation de 3 figures rythmiques différentes pour tout l'accompagnement (ronde, noire, blanche), division du texte en 4x3 strophes (sans compter la reprise de la dernière servant de coda), etc.

Intérêt de la chanson

- Le texte "littéraire", son contenu, sa construction, les questions "sociétales" qu'il pose.
- Le rapport texte-musique (à travers la redondance de la musique de Romain Didier par rapport au texte d'Allain Leprest).
- La facilité d'apprentissage du chant et la possibilité d'y intégrer les flûtes à bec à 3 voix (encore un 3 !).

Pistes pédagogiques...

- Les accords ("parfaits") par la pratique instrumentale (flûtes,, ou synthétiseurs, pour les collègues qui sont équipés).
- Les intervalles de 3ce , 4te, 6te toujours à travers les accords de flûtes/synthés.
- Les enchaînements d'accords sur pédale (de tonique) : la mélodie A est écrite sur pédale de Si.
- Le travail rythmique et mélodique.
- Les superpositions, les "strates" sonores.

Le rythme

- L'ostinato de la formule :

suggestion de travail
mêlant aspect rythmique,
accords et pédale

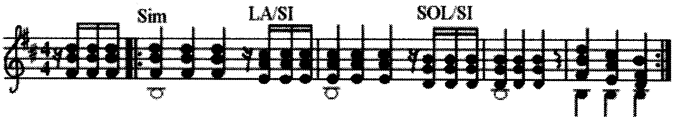

les accords sont faits par la flûte (rythme de la mélodie avec notes de l'introduction),
la note pédale peut être faite par des flûtes alto ou chanté par un groupe d'élèves.
On peut également chanter la mélodie A avec une voix ajoutée
chantant *"S.D.F., S.D.F."* sur la note pédale (le si).

- La mélodie: étant très simple, les élèves peuvent tout à fait en trouver les notes à partir de (ou pour arriver à) la gamme mineure.
- Les carrures de 4 mesures (magnifique exemple !)
- La symbolique : le fait que les 2 phrases mélodiques soient toutes deux descendantes, le fait que musicalement S.D.F. soit traité immuablement (13 fois ! avec la reprise du dernier paragraphe) donnent-ils le sentiment que la condition de S.D.F. n'offre malheureusement aucun espoir?
On peut par la même occasion aborder la symbolique des nombres.

Prolongement auditif

Tout dépend de l'exploitation des points précédents (s'il y a eu exploitation car ce n'est tout de même pas la finalité d'une chanson !).

- J.S. BACH *"Fugue 1 du Clavier bien tempéré"* : fugue simple (puisque ne comportant pas de contresujet), on y retrouve la symbolique des nombres (le sujet comprend 14 notes, nombre symbolisant BACH [B(2)+A(1)+C(3)+H(8)=14]) et la pédale de tonique sur la strette finale.
- Richard Strauss *"Also sprach Zarathustra"* (début): magnifique pédale de tonique, accords sur pédale, symbolique de la création du monde par mélodie montante, montrant l'espoir en l'homme (au contraire de la chanson), symbole de l'accord parfait de DO Majeur.

Laurent LABIAUSSE
Professeur d'éducation musicale
Rethel (08)
Groupe R.A.R., Académie de Reims

B.O.E.N. n° 28 du 15 juillet 1999

Le débat qui s'est tenu récemment à mon initiative et auquel près de 80 % des collèges ont participé, a montré que pour tenir sa promesse égalitaire et démocratique, le collège doit évoluer afin de prendre en compte de façon encore plus attentive et efficace la diversité des élèves et d'aider les enseignants à gérer l'hétérogénéité des classes. Il faut créer les conditions d'un collège plus juste qui soit capable de tendre la main à tout moment, en raccrochant ceux qui décrochent sans freiner les autres.

Pour parvenir à cet objectif, j'ai tout d'abord souhaité donner la parole, à travers le débat organisé dans tous les collèges, à celles et ceux qui agissent, vivent et font vivre ce maillon essentiel du système éducatif : les enseignants, les personnels de direction et l'ensemble des autres personnels. J'ai ensuite pris un certain nombre de décisions, qui ont été présentées le 25 mai dernier et publiées au supplément du B.O. n° 23 du 10 juin 1999. Un effort particulier a été fait pour que chaque collège reçoive ce numéro spécial en grand nombre afin que chaque adulte soit destinataire d'un exemplaire.

Ces décisions doivent permettre de répondre concrètement aux attentes qui se sont exprimées à l'occasion du débat, et je souhaite qu'elles soient mises en œuvre le plus rapidement possible, c'est-à-dire pour la très grande majorité d'entre elles dès le mois de septembre 1999. Certaines nécessitent cependant que des indications complémentaires vous soient données, en particulier pour les heures de remise à niveau en 6ème et l'aide individualisée en 5ème, les bulletins scolaires, la liaison école-collège, le tutorat, les travaux croisés en 4ème, ainsi que les groupes nouvelles technologies appliquées. Les textes concernant les deux premières de ces mesures vous ont été adressés directement par courrier et sont publiés aujourd'hui au Bulletin officiel, les autres suivront dans le courant du premier trimestre de la prochaine année scolaire.

Une attention toute particulière doit être portée à la 6ème et à son articulation avec le cycle III : le renforcement de la continuité pédagogique entre ces deux niveaux d'enseignement conditionne en effet la réussite scolaire des collégiens. Dans cet esprit, nombre des mesures que j'ai décidées concourent à cet objectif : mise en place d'heures de remise à niveau en 6ème, réunions entre enseignants de CM2 et de 6ème, création d'un Journal du collégien en 6ème, qui sera diffusé à la rentrée prochaine, affectation à chaque classe de 6ème d'une salle de référence.

Je souhaite que les élèves qui vont découvrir le collège à la rentrée vivent cette étape de leur scolarité le plus harmonieusement possible. Je connais l'engagement des chefs d'établissement et de leurs adjoints, des enseignants et de tous les personnels des collèges pour qu'il en soit ainsi et je vous renouvelle ma confiance.

La ministre déléguée,
chargée de l'enseignement scolaire
Ségolène ROYAL

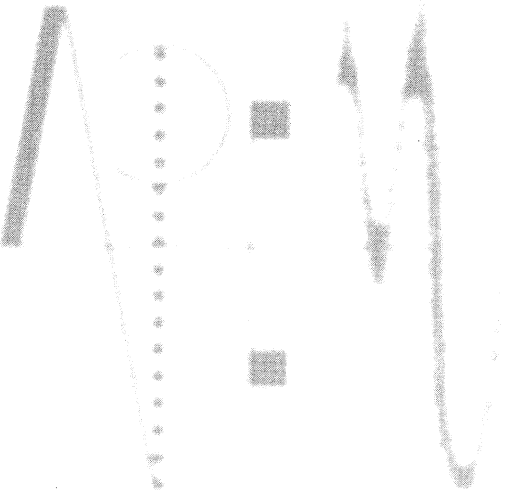

B.O. spécial n° 7 du 26 août 1999

L'éducation artistique à l'école repose sur deux disciplines obligatoires : les arts plastiques et l'éducation musicale. L'horaire alloué dépasse rarement deux heures hebdomadaires (une heure pour chaque discipline).
Les textes indiquent également que l'ouverture à d'autres domaines artistiques est souhaitable : image, cinéma et audiovisuel, danse, théâtre par exemple. Dans ce cas, aucun horaire n'est fixé et le programme ne donne aucune indication particulière. On a cru ici devoir respecter la liberté ainsi laissée à ces activités dont il faut d'ailleurs souligner le très grand intérêt. Les présents documents de recentrage et d'application s'en tiennent donc essentiellement aux deux disciplines artistiques obligatoires qui font actuellement l'objet d'un programme.
Les programmes actuels d'arts plastiques sont trop généraux ; ceux d'éducation musicale trop ambitieux. Les uns et les autres sont trop lourds et difficiles à mettre en oeuvre pour beaucoup de maîtres. Le document d'application proposé cherche à pallier ces défauts en supprimant certains points inutiles mais aussi en insistant sur des données essentielles. Il a également une autre ambition : aider ceux des maîtres qui n'ont pu bénéficier de la formation souhaitable dans les domaines artistiques. Pour cela, il leur suggère en termes simples, des procédures pédagogiques de difficulté graduée, assorties d'exemples précis choisis pour éclairer et illustrer les démarches recommandées. Cette ambition confère à ce document un statut particulier de soutien pédagogique.L'éducation artistique implique trois activités :

- une pratique artistique effective ;
- la rencontre avec des oeuvres ;
- l'acquisition des savoirs et savoir-faire considérés non comme une fin en soi mais comme moyens de mettre en oeuvre cette pratique artistique et de réussir cette rencontre avec les oeuvres.

Des pratiques pédagogiques appropriées favorisent l'intégration des acquisitions et assurent que l'élève dispose en fin de cycles de compétences suffisantes et clairement repérées.
Par la pratique artistique, élément fondamental de l'éducation artistique, l'élève est amené notamment à s'exprimer librement pour concrétiser un projet personnel, à s'intégrer dans un groupe qui aura défini son propre programme de travail, à mener à leur terme des réalisations individuelles et collectives répondant à des consignes énoncées par le maître.
Par la rencontre avec des oeuvres, indispensable à la diffusion démocratique de la culture, l'élève est conduit à découvrir des œuvres relevant du patrimoine comme de l'art moderne, à les situer dans leur contexte historique et culturel, à en repérer les composantes artistiques essentielles, à en dégager le sens.
Par l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à cette pratique et à cette rencontre, l'élève découvre les moyens de s'approprier des outils, des techniques et des méthodes de travail, de dépasser le simple niveau de l'expression spontanée, de trouver des réponses appropriées à des questions artistiques et culturelles de difficultés graduées.
Pratiques pédagogiques favorisant l'intégration des acquisitions
Les activités artistiques, pratiques, culturelles et techniques présentées ci-dessus ont été dissociées pour la clarté de l'exposé. Dans la réalité, elles s'articulent le plus souvent dans des exercices d'application ou de synthèse. L'élève intègre d'autant mieux ces acquisitions que les activités artistiques donnent lieu à verbalisation, échanges de remarques et d'opinions, commentaires et réflexions introduisant à des questions nouvelles. Ainsi, les activités artistiques se prolongent dans une pratique orale de la langue conforme à celle que recommandent les programmes de français.
Compétences
De cycle en cycle, l'élève développe ses capacités d'expression, enrichit ses connaissances culturelles et consolide ses ressources techniques.

Les divers champs disciplinaires
La prise en compte des deux disciplines obligatoires : éducation musicale et arts plastiques

- En éducation musicale, la pratique du chant et des exercices vocaux est prioritaire. Elle est associée à des activités d'écoute, de reconnaissance des caractéristiques du son (timbre, intensité, hauteur...), de premiers repérages dans l'organisation des éléments musicaux (répétition, transformation, succession, simultanéité, motifs...). Il s'agit de faire en sorte que l'élève acquière une intonation juste, l'exactitude rythmique (travaillée aussi dans la danse et les jeux sur la pulsation), le sens du phrasé (favorisé par des improvisations en forme de questions/ réponses), qu'il apprenne, enfin, à rendre plus convaincante l'interprétation de chants à une, puis à plusieurs voix.

Les compétences et connaissances ainsi acquises aident progressivement à affiner l'écoute d'oeuvres d'époques et de civilisations variées qui permettent d'éclairer le contexte historique ou géographique dont elles sont issues (mais cela ne doit pas conduire à réduire la place centrale faite à la manière dont chacun reçoit l'oeuvre).
Comparés et resitués les uns par rapport aux autres, ces exemples peuvent servir de sources d'inspiration aux improvisations, inventions d'accompagnements, créations musicales tentées au sein de la classe. Ce dernier volet est évidemment le plus difficile à mettre en oeuvre, d'un point de vue pédagogique d'abord, mais aussi sur le plan matériel (pratique instrumentale, utilisation de synthétiseurs, recours à l'ordinateur, compétences musicales des formateurs, types d'aide à apporter aux élèves, gestion du groupe-classe...).

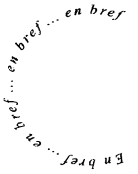

Supplément au B.O. 23 du 10/06/99.

A propos des "ateliers de lecture pour tous".

"il s'agit là d'inscrire à l'emploi du temps de tous les élèves une heure de lecture hebdomadaire obligatoire sous forme de 2 demi-heures prises en charge successivement par les enseignants de toutes les disciplines"

Bien évidemment, le professeur d'éducation musicale est susceptible d'être sollicité. Mieux encore, il y longtemps qu'il est convaincu, c'est pourquoi il fait lire à ses élèves des texte de chansons, les sous-titres d'un film d'opéra, l'argument d'une musique à programme, de ballet ou de scène, qu'il leur distribue des documents pour leur éducation musicale, pour leur éducation tout entière.

Mais le professeur d'éducation musicale qui assure déjà la chorale en HSA, qui oeuvre pour l'ouverture d'un atelier de pratique artistique, qui s'engage dans le projet d'établissement, qui collabore avec ses collègues dans des projets communs,... où trouvera-t-il encore le temps de "caser" cette demi-heure ?

B.O. spécial n°4 du 17/06/99.

Plan National de Formation.

Les Bulletins consacrés au P.N.F. sont généralement introuvables dans les établissements. Mais une fois leur piste retrouvée...

Volume 1, p.20 : stages d'accompagnement des réformes en lycée. Dans les stages proposés pour la mise en place des ateliers de pratique artistique, pas un seul n'est consacré à la musique.

Monde de l'éducation

Ce journal publie dans son numéro 273, de septembre 1999 que, dans le cadre des "nouveaux enseignements" que sont les ateliers d'expression artistique, le Ministère de l'Éducation Nationale a débloqué 6 MF ; le Ministère de la Culture n'a de son côté pu trouver que 5 MF. Qui veut se dévouer pour payer les intervenants ?

D'autre aprt, la rédaction du *"Monde de l'éducation"* a de saines lectures, puisque à plusieurs reprises, notre journal est cité dans leurs colonnes.

L'école, ses missions, les espoirs qu'elle suscite, les déceptions qu'elle engendre, sont autant d'occasions à publications. Dans ce domaine aussi, la rentrée est très chargée :

- La revue **Sciences Humaines** a consacré son numéro 98 d'octobre 1999 au thème *"Apprendre"*. Contact : 38, rue Rantheaume - BP 256 - 89004 AUXERRE Cedex.

- Toujours sur ce thème, auront lieu à la Porte de Versailles à Paris les **Xèmes entretiens de la Villette** du 24 au 26 novembre 1999. Des ateliers et des tables rondes seront consacrés aux disciplines artistiques. (vendredi 26/11).
Contact : entretiens-villette@cite-sciences.fr

- Quelques titres :
Sale prof ! (N. Revol, Fixot)
A bas les élèves ! (P. Milner, Albin Michel)
Le scandale de l'Éducation Nationale (T. Desjardins, Fixot)
L'horreur pédagogique (G. Morel, Ramsay)
L'instit et le mammouth (A. Chareyre, Albin Michel)
Le portique (Ph. Delerm, Le Rocher) : à la différence des précédents, c'est un roman...

Un document original : une cassette vidéo produite par la chaîne *La Cinquième.* Elle présente 12 extraits d'opéras mis en images selon différentes techniques : animation, pâte à modeler, images de synthèse, 3D, etc.

52 minutes, stéréo, VHS SECAM, titre : *L'opéra imaginaire.* Environ 130 F.

A découper et à renvoyer directement à la trésorière

Dominique TERRY - 23, rue du Rhône - 69360 SOLAIZE

Toulouse 1996

Éducation musicale et créativité

(89 pages, 100 francs)

Bordeaux 1998

Musiques émergentes des trentes dernières années et adolescents

(100 pages, 110 francs, à paraître)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code posal : Ville :

Je désire recevoir ..... exemplaires des actes du congrès de Toulouse 96.

Je désire recevoir ..... exemplaires des actes du congrès de Bordeaux 98.

Je joins un chèque de ..... francs libellé à l'ordre de : "APEMU".

Signature

barrer la mention inutile

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code posal : Ville :

Téléphone : Fax :

En cas de modification récente, nom et adresse antérieurs :

Grade ou situation :

Indice : Échelon :

Établissement :

Ville : Académie :

Membres actifs : Indices 248-360 : 120 F / 361-404 : 150 F / 405-466 : 210 F / 467 et au-delà : 280 F

Mi-temps et retraités : 130 F - Étudiants : 110 F - Soutien (associations et non-APEMU) : 280 F

Abonnement simple : 280 F - Prix au numéro : 75 F

Versement par chèque bancaire ou postal libellé à : APEMU

L'inscription ou la réinscription est à renvoyer obligatoirement à votre délégué académique, par défaut, directement à notre trésorière.

La cotisation est valable pour l'année scolaire.

Toute inscription en cours d'année, jusqu'à fin juillet donne droit à l'envoi rétroactif des numéros déjà parus.

Le journal est trimestriel (quatre numéros par an).

Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant

à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

Liliane Burdet - Les Strélitzias, 17B, av. Marc Sangnier 13600 La Ciotat - 04 42 71 50 84

Bernard Huneau - 2, rue de la Fontaine 02210 Brécy - 03 23 71 32 71

Bénédicte Rogez - 3, rue de Gebwiller 25200 Montbéliard - 03 81 94 47 46

Gironde : Tony Hoorelbeck - 29, rue André Chénier 33140 Villenave d'Ornon - 05 56 87 18 77 - *tony.hoorelbeck@wanadoo.fr*
Pyr. Atlantiques : Isabelle Picard - 5, résidence Ronsard 64140 Billère - 05 59 32 36 66
Dordogne : Jean-Marc Maurer - Coulauds 24610 Montpeyroux - 05 53 80 71 00
Landes : Isabelle Castillon - Etche Tikia, cité des Mimosas 64200 Biarritz - 05 59 22 38 12
Lot et Garonne : Jérôme Gose - Armaut 32100 Blaziert - 05 62 68 26 27

Marie-France Boulanger - 12, rue Massone 20200 SanMartino di Lota - 04 95 32 47 92
Emmanuelle MARINI - Rés. Miot Bât. B 20200 Bastia - 04 95 32 60 29

Gérard Andrieu - 72, Grand-rue 94360 Bry sur Marne - 01 48 81 08 41

Sylvie Pampanoni - 52, rue de la République 03410 Domerat - 04 70 03 95 52

Renée Harbulot - 3, allée de la Source 21000 Dijon - 03 80 41 31 40 - *reneefrancis.harbulot@fnac.net*
Christine Vallin - Verseaux 71740 Saint Maurice - 03 85 26 23 91 - *herve.vallin@wanadoo.fr*

Martine Bertier - 148, cour Berriat 38000 Grenoble - fax : 04 76 84 92 92

Thérèse Hellot - lot. Languedoc 1RN1 Grand Fond St. Gilles les Bains 97434 Saint Paul (Réunion) - 02 62 33 02 82

Maud Covain - rés. le Vignoble Clos Mercurey n° 29 59300 Valenciennes - 03 27 29 58 80

Claudine Richner - 16, rue Alfred de Vigny 69003 Lyon - tél : 04 78 53 16 96 - fax : 04 78 53 54 05

Hérault : Marie-Thérèse Pouget - 11, imp. G. Loiseau 34500 Béziers - fax : 04 67 28 29 36 - *mt.pouget@ac-montpellier.fr*
Gard : Florence Barthès - Tee n° 2. appt. 211. 411, chemin du golf 30900 Nîmes
Pyr. orientales : Jean-Michel Vallot - 71, av. Mermoz 66000 Perpignan - 04 68 67 52 01

Pierre Gury - Route nationale 57120 Pierrevilliers - 03 87 71 45 29

Jean-Christophe Blanchard - 8, rue de la Marionière 85400 Saint Gemme la Plaine - 02 51 27 05 72
Jean-Martial Fouilloux - 33, rue Maurice Lagathu 44000 Rezé - 02 51 70 12 57 - *jean-martial.fouilloux@wanadoo.fr*

Jean-Paul Castiglioni - Villa La Rayeuse, avenue du Capitain Thorel 83820 Lerayol - 04 94 05 53 69

Christophe Brillault - 10, rue Honoré de Balzac 37510 Ballan-Miré - 02 47 53 28 75 - fax : 02 47 28 03 91

François Giroux - 22, cours Marigny 94300 Vincennes - 01 43 28 99 41

Brigitte Berthommé-Mautré 79400 Azay-le-Brûlé - 05 49 05 74 75
Mireille Gaudin - 39 bis, rue du Clouzit 17200 Royan - 05 46 05 25 78 - fax : 05 46 05 73 95

Serge Mazeau - 8 bis, boulevard Franchet d'Esperey 51100 Reims - 03 26 06 41 43 - *s.mazeau@bpchamp.com*
Philippe Poisson - 22, rue Antoine Parmentier 10300 Sainte Savine - 03 25 79 50 60 - *ph.poisson@bpchamp.com*

Patrice Latour - 9, rue de Neuvillette 76240 Mesnil Esnard - 02 35 79 83 40 - *p.latour@hotmail.com*

Marie-Angèle Millischer - Rivière du Gravier 31850 Montrabe - 05 61 84 60 00
Hauviette Elmirzoïev - 5, rue Colbert Bât. E 31400 Toulouse - 05 62 26 34 27 - *rouslan@club-internet.fr*
Sophie Brouihounat - 20, chemin Couget 32000 Auch - 05 62 63 30 78
Cécile Filloux-Rabatti - 22, rue du 10 Août 1944 12330 Nuces - 05 65 72 70 78
Marie-Laure Fages - Collège Gambetta 105 rue du Président Wilson 46000 Cahors - 06 81 57 37 40
Henri Gonzalez - Appt. 412 4, Cité Planète SNCF 65000 Tarbes - 05 62 37 87 34 - *mamlez@aol.com*

Danielle Courquet - 15, avenue Thierry 92410 Ville d'Avray - 01 47 50 55 79
Madeleine Mahé - 197, rue de la République 91150 Étampes - 01 64 94 14 36
Thierry Gonzalez - Appt 28, 55, rue Meslay 75003 Paris - 01 40 29 46 13 - 06 12 29 79 26